

LE PHARE

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL
DU HAVRE NORMANDIE
DIRECTION FOUAD BOUSSOUF



© Pascal Linet

Appel à projet
Nouvelle identité visuelle

Contact Mathilde Mahier • mathilde.mahier@lephare-ccn.fr • 02 35 26 23 08

PRÉSENTATION

Le Phare – Centre chorégraphique national du Havre Normandie

Le Phare – Centre chorégraphique national du Havre Normandie est une association loi 1901 subventionnée par la DRAC Normandie / Ministère de la Culture, la Région Normandie et la Ville du Havre.

Il fait partie du réseau des 19 Centres chorégraphiques nationaux labélisés « CCN » et dirigés par des artistes chorégraphes.

4 directions artistiques se sont déjà succédées depuis sa création en 1986 :

- Joëlle Bouvier et Régis Obadia (1986 à 1992) – Centre chorégraphique régional
- François Raffinot (1993 à 1998) – Centre chorégraphique national
- Hervé Robbe (1999 à 2011)
- Emmanuelle Vo-Dinh (2012-2021) – Nouvelle appellation : Le Phare, Centre chorégraphique national du Havre Normandie

Lieu de création dédié aux artistes, ses missions sont :

- la création et la diffusion des pièces du répertoire du.de la direct.eur.rice-chorégraphe en local et à l'international,
- le partage et le soutien aux équipes artistiques professionnelles,
- le développement territorial et l'action culturelle en faveur des publics, avec notamment la mise en place de projets participatifs en direction des publics amateurs et dans l'espace public.

Implanté au 30 rue des Briquetiers au Havre dans le quartier des Docks, en réhabilitation depuis une quinzaine d'années, le bâtiment accueille une équipe de 10 salariés permanents.

Il dispose de 2 studios : un petit (9x11 mètres) pour les ateliers et répétitions, et un grand de 300 m² (12x15 mètres) doté d'un gradin télescopique de 131 places en configuration spectacle.

Fouad Boussouf

Chorégraphe, danseur et professeur, Fouad Boussouf a suivi une formation de danse hip-hop, sa discipline de prédilection, tout en nourrissant un esprit de curiosité pour les autres pratiques, notamment contemporaines. Son parcours hétéroclite et ses expériences d'interprète l'inscrivent dans une recherche chorégraphique résolument moderne où le hip-hop dialogue avec les vocabulaires contemporain et jazz, mais aussi les danses traditionnelles d'Afrique du Nord et le Nouveau Cirque.

Rétif aux étiquettes, son travail reflète ces influences et aborde sans faillir des thématiques d'actualité qu'il transfigure grâce à ses interprètes.

Fouad Boussouf est artiste associé à la Maison de la danse de Lyon et à Équinoxe - Scène nationale de Châteauroux.

« Je souhaite placer mon attention à l'endroit des publics et j'aurai à cœur d'insuffler de nouvelles dynamiques de création en continuant à toucher, émouvoir, rassembler et enchanter le monde. » - Fouad Boussouf

Un nouveau projet : « Enchanter le quotidien »

Au 1^{er} janvier 2022 et suite à sa nomination par le Ministère de la Culture, Fouad Boussouf a pris la direction du Phare pour déployer son projet intitulé « Enchanter le quotidien ».

Son ambition première est de servir un lieu, une ville, un territoire, pour que s'ouvre une nouvelle dynamique de soutien à la création chorégraphique contemporaine.

1- Oser/Créer – La création au cœur du projet

L'axe central du projet est la place de l'artiste et son œuvre, dont la diffusion des pièces du répertoire en France et à l'international contribue au rayonnement du Phare et à son aura.

2- Partager/Soutenir – Un lieu ressource pour les artistes du champ chorégraphique

Le Phare se doit d'être un pôle de référence pour la création chorégraphique.

Il travaille à une mixité entre artistes émergents ou confirmés, locaux, nationaux et internationaux pour que soient révélées des esthétiques et formes variées dans ses soutiens (dispositifs artiste.s associé.e.s, accueils studio).

Une vigilance est portée à l'équilibre et la complémentarité entre artistes femmes et hommes.

3- Inventer/Rencontrer – Un lieu ouvert sur la ville et connecté aux autres

Invitation sensible aux croisements des artistes et publics, le projet prendra corps autour de temps forts (festival Plein Phare, Poésie des corps) tout au long de la saison avec l'appui d'un réseau de partenaires.

Le festival Plein Phare se substituera à Pharenheit (précédent festival organisé par Le Phare) et proposera pour sa première édition au Havre, en deuxième quinzaine de novembre 2022, une programmation diversifiée pour mettre en lumière la danse sous toutes ses formes. Les partenaires historiques du Phare seront associés à cet événement, dont Le Volcan - Scène nationale du Havre, et de nouveaux s'y ajouteront au fil des saisons.

Le Phare ne se limitera pas aux contours de son bâtiment et s'implantera aussi dans son environnement grâce à des actions et/ou temps forts dans l'espace public (événements en lien avec l'univers maritime et/ou la glisse urbaine...).

Il s'appuiera sur des projets participatifs en direction des amateurs pour favoriser les rencontres et échanges, y compris avec les plus jeunes générations (portraits vidéos dansés, reprise des pièces de Fouad Boussouf).

L'APPEL À PROJET

Objectifs de la nouvelle identité visuelle :

- Signifier le changement de projet artistique et incarner ses valeurs.
- Rendre compte des lignes de force du nouveau projet :
 - Axe 1 - Oser/Créer
 - Axe 2 - Partager/Soutenir
 - Axe 3 - Inventer/Rencontrer
- S'appuyer sur les éléments forts de la ville et ses caractéristiques architecturales, géographiques et urbaines pour inscrire Le Phare dans son territoire, sans oublier la Normandie.
- Rendre le lieu identifiable auprès de tous et s'adresser à tous les publics.

Les lignes directrices de la nouvelle charte graphique :

- La charte doit être claire, originale et reconnaissable immédiatement.
- Elle doit pouvoir se différencier des identités visuelles des autres structures culturelles locales.
- Elle doit rendre compte du corps et du mouvement sans forcément privilégier un traitement photographique soutenu.
- La nouvelle identité doit pouvoir être déclinable sur différents supports (web comme print) et pouvoir être prise en main en interne par la communication du Phare.
- Elle doit prendre en compte l'égalité femme-homme, notamment pour le choix de la ou des typographies et la rédaction des textes en écriture inclusive.

Les déclinaisons de la charte graphique :

Print :

- brochure de saison et documents intermédiaires (brochure du festival Plein Phare),
- affiches 40x60 / 120x176 / 4x3,
- bâches façade du bâtiment du Phare,
- flyers pour un public spécifique,
- encarts presse,
- carte postale / carte de vœux,
- supports de papeterie,
- autres formats à définir en fonction des besoins de la programmation (invitations),
- gabarit des documents réalisés en interne par la communication du Phare : flyer, feuille de salle, dossier de créations, dossier de presse, dossier pédagogique, billet de spectacle,
- conception d'un nouveau logo.

Web :

- web design responsive (téléphones mobiles, tablettes, ordinateurs de bureau) d'un nouveau site internet en collaboration avec le.la développeur.euse,
- gabarit de newsletter,
- habillage vidéo pour la réalisation de trailers, vignettes spectacles, interviews d'artistes,
- insertions web,
- habillage bandeau réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok),
- signature mail,
- application pour le festival Plein Phare.

Bâtiment :

- adapter le libellé de la façade du bâtiment à la nouvelle charte graphique.

Déclinaison en deux temps :

1 - de mai à septembre 2022 :

Déclinaison de l'identité visuelle pour tous les supports print et web cités ci-dessus. Pour le site internet, nous nous contenterons dans ce premier temps d'une adaptation de la feuille de style.

2 - à partir de l'automne 2022 :

Déclinaison graphique pour la refonte du site internet (mise en page de gabarits et de pages types).

Nous envisageons de lancer une consultation à part pour le développement du site.

Étant entendu que nous étudierons en priorité les éventuelles propositions de développeur.euse.s faites par le.la candidat.e retenu.e.

Budget :

Le budget alloué pour une saison type est estimé autour de 15 000 € (à discuter en fonction du volume de livrables).

Le coût du développement lié au nouveau site internet fera l'objet d'un budget à part.

CONDITIONS DE L'APPEL À PROJET

L'appel à projet s'adresse aux professionnel.le.s du graphisme.
Le Phare accordera une attention particulière à la diversité dans son nouveau projet artistique et s'engage à garantir l'égalité des chances dans le recrutement.

Calendrier indicatif :

L'appel à projet se réalisera en deux temps :

1 - une étape de présélection

2 - une étape de sélection sur présentation d'un premier travail graphique (avec dédommagement)

10 mars 2022 › lancement de l'appel à projet

25 mars à 14h › date limite pour le dépôt des candidatures (étape 1)

Fin mars › annonce des 3 ou 4 candidat.e.s retenu.e.s pour l'étape 2

1^{er} avril à 10h › rdv zoom avec les candidat.e.s pour présenter le projet du Phare (étape 2)

2 mai à 14h › date limite pour le rendu des propositions

3 et 4 mai › entretiens de présentation des projets des candidat.e.s au Phare

6 mai › annonce du.de la candidat.e retenu.e

À partir du 6 mai › début de la collaboration

Compte tenu du calendrier serré, des priorités seront établies et discutées avec le.la candidat.e.
Certains éléments de la charte seront réalisés dans un second temps.

Étape 1 : présélection

date limite de candidature : vendredi 25 mars 2022 à 14h

Les candidat.e.s intéressé.e.s devront envoyer les éléments suivants :

- un portfolio,
- une courte présentation des motivations et du parcours du.de la candidat.e,
- tout autre élément que les candidat.e.s estimeront de nature à appuyer leurs candidatures.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à : mathilde.mahier@lephare-ccn.fr.

Si vous souhaitez nous envoyer des productions graphiques imprimées par voie postale, merci de les adresser **à l'attention de Mathilde Mahier** à l'adresse suivante :

Le Phare – CCN du Havre Normandie

30 rue des Briquetiers

76600 Le Havre

Attention : les courriers reçus après la date limite de dépôt ne seront pas étudiés.

Étape 2 : sélection

date limite d'envoi des dossiers : lundi 2 mai 2021 à 14h

Après réception des candidatures pour l'étape 1, il est possible que certain.e.s candidat.e.s soient contacté.e.s par téléphone pour un complément d'informations.

Nous sélectionnerons 3 à 4 candidat.e.s pour l'étape 2.

Un entretien Zoom sera organisé avec l'ensemble des candidat.e.s le vendredi 1^{er} avril en présence de la direction et de la chargée de la communication du Phare. À cette occasion le projet du Phare et les pistes de travail à suivre leur seront présentés. Les rendez-vous de rendu des projets au Phare seront pris à ce moment-là sur les dates du 3 ou 4 mai.

Les candidat.e.s sélectionné.e.s devront présenter un projet contenant un visuel de saison, un visuel pour l'affiche du festival Plein Phare, une page type pour le site internet.

Nous laissons aux candidat.e.s le choix des autres propositions qu'ils.elles jugent pertinent.e.s de présenter afin de rendre compte au mieux de leur démarche (double page intérieure de brochure de saison, logo, autres...).

L'importance ne sera pas accordée à la quantité des livrables mais à la clarté et la cohérence de l'ensemble. Par ailleurs, il sera demandé aux candidat.e.s de proposer leur grille tarifaire pour l'ensemble des déclinaisons de la charte graphique.

Les candidat.e.s seront invité.e.s à présenter leurs propositions au Phare **le 3 ou 4 mai 2022**.

L'annonce du résultat sera donnée au plus tard le **vendredi 6 mai 2022**, pour débiter à la suite la réalisation des documents de communication nécessaires à la saison 2022/2023 :

- carte d'inauguration du nouveau projet / lancement de saison,
- affiches de saison et/ou temps forts,
- brochure de saison et/ou temps forts,
- insertions presse et bannières web.

L'équipe retenue s'engage donc à être disponible **du 6 mai au 22 juillet** pour travailler à la réalisation de tous ces supports en lien avec la chargée de la communication du Phare.

Dédommagement :

Pour le travail de recherche et d'élaboration de propositions qui sera fait par les candidat.e.s retenu.e.s lors de la deuxième étape, Le Phare versera 1 500 € TTC, sur présentation d'une facture.